

Un plan national contre les perturbateurs endocriniens

LE MONDE | 30.04.2014 à 10h39 | Par Stéphane Foucart

Elle était initialement promise pour l'automne 2013 et les ONG la croyaient enterrée. La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) a été dévoilée mardi 29 avril par la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, et adoptée par le Conseil national pour la transition écologique (CNTE).

L'objectif premier est de réduire « l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens ». Ces substances présentes dans une variété de produits d'usage courant (boîtes de conserve, détergents, matières plastiques, cosmétiques, textiles, peintures...) sont susceptibles de perturber le système hormonal, augmentant les risques de certaines maladies en forte progression ces dernières années (cancers hormono-dépendants, obésité, diabète, troubles de la fertilité, etc.). Les femmes enceintes et les enfants sont particulièrement exposés.

Parmi les mesures annoncées par Mme Royal figurent le retrait du bisphénol A – le perturbateur endocrinien le plus répandu – des tickets de caisse, le renforcement des contrôles ciblant la présence de phtalates dans les jouets – où ils sont déjà interdits au niveau européen – ou l'engagement d'un soutien accru à la recherche scientifique sur la question.

La SNPE prévoit aussi un soutien à l'innovation industrielle et la mise en place de partenariats public-privé, afin d'encourager le remplacement de ces substances nocives. « *Il faut que les industriels français maîtrisent les brevets de ces technologies qui finiront, de toute façon, par s'imposer au niveau mondial*, a déclaré Mme Royal. *Il faut voir dans cette stratégie une source de progrès et de compétitivité, pas une contrainte.* »

Les représentants de l'industrie siégeant au CNTE – aux côtés de scientifiques, d'associations, d'élus, de représentants des collectivités – ont d'ailleurs tous voté en faveur du texte. Seuls quatre représentants des syndicats de salariés se sont abstenus.

« *La France va continuer de s'engager pour porter ce sujet majeur de santé publique au niveau européen* », a assuré la ministre. L'enlisement du dossier à Bruxelles, qui devait adopter une définition réglementaire des perturbateurs endocriniens avant fin 2013, suscite l'ire d'autres Etats membres. Fin mars, la ministre de l'environnement de la Suède avait évoqué publiquement une interdiction totale du bisphénol A, sans attendre les décisions communautaires. Quelques mois plus tôt, le Danemark avait de même manifesté son inquiétude devant le peu d'empressement de la Commission à s'attaquer au dossier.

C'est également au niveau européen que la France a engagé une procédure visant à restreindre l'utilisation du bisphénol A dans les tickets de caisse et, plus généralement, dans les papiers thermiques, comme les reçus bancaires. Mme Royal s'est aussi engagée à signer « *dès que possible* » les décrets d'application de la loi de 2012 interdisant le bisphénol A dans les contenants alimentaires.

L'un des points importants de la SNPE est le développement d'initiatives d'information et de sensibilisation du grand public à la question des perturbateurs endocriniens, « *pour permettre à chacun d'orienter ses choix et de limiter son exposition* ». La SNPE souligne en particulier la nécessité d'une évolution des normes internationale en matière d'étiquetage.

De même, la SNPE prévoit d'intégrer la question de ces perturbateurs dans les formations continues destinées aux médecins généralistes, gynécologues obstétriciens et sages-femmes.